



Communiqué de presse du 28 avril 2025

Levée du préavis de grève illimité de la permanence des soins des établissements de publics de santé.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des praticiens hospitaliers **a décidé de lever le préavis de grève** sur la permanence des soins à partir du premier mai 2025.

Un protocole d'accord a été signé aujourd'hui entre le Ministre de la Santé et de l'Accès aux Soins et les représentants de nos organisations.

Celui-ci prévoit une **majoration du forfait de base de 50% ainsi qu'une majoration des forfaitisations de 30%**. Il s'agit d'une mesure transitoire commençant au premier juillet 2025 permettant d'attendre la sortie de nouveaux textes réglementaires pérennisant ces mesures le 1^{er} novembre prochain.

Nous remercions l'ensemble des praticiens hospitaliers qui se sont mobilisés afin d'obtenir cette avancée, juste reconnaissance de leurs contraintes et de leur investissement.

Nous remercions aussi le Ministre pour son écoute et sa diligence ainsi que ses équipes et son administration pour leur travail sur ce sujet sensible de la permanence des soins en établissement de santé.

Pr Sadek Beloucif
Président du SNAM-HP

Dr Rachel Bocher
Présidente de l'INPH

Dr Anna Boctor
Présidente de Jeunes Médecins

Dr Eric Branger
Président de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux

Dr Jean-François Cibien
Président d'APH

Dr Patrick Légli
Délégué Général de l'INPH

Dr Patrick Pelloux
Président de l'AMUF

Dr Yves Rébufat
Président Exécutif d'Avenir Hospitalier

Dr Norbert Skurnik
Président de la CMH